



Le 27 janvier 2023

PAR COURRIEL

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et réglementaires et
chef de la gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0460

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 28 décembre 2022 et dans laquelle vous nous demandez :

« Obtenir copie de tout document et/ou statistique/donnée que détient Hydro-Québec me permettant de voir durant cette période du 23 décembre 2022 au 28 décembre 2022, les informations suivantes en lien avec les nombreuses pannes d'électricité qui ont touché le Québec:

Nombre de pannes d'électricité au Québec par jour pour la période suivante (période ci-dessous)
Nombre de foyers/et/ou personnes sans électricité par jour (période ci-dessous)
Nombre d'employés d'Hydro-Québec interne et externe pour chacune des journées suivantes (ci-dessous) pour faire face à ces pannes d'électricité (pour la période ci-dessous)
Nombre d'heures payées en temps supplémentaires à vos employés internes et externes (pour la période ci-dessous)
Temps réguliers payés à vos employés internes et externes pour faire face à ces nombreuses pannes d'électricité (pour la période ci-dessous)
Les bonus/bonus/primes ou autres incitatifs versés à vos employés internes et externes afin de rebrancher les foyers/personnes sans électricité (pour cette période ci-dessous)

Obtenir copie de tout document et/ou statistique que détient Hydro-Québec me permettant de voir par jour ci-dessous, le nombre de plaintes reçue en lien avec des pannes d'électricité.

23 décembre 2022
24 décembre 2022
25 décembre 2022
26 décembre 2022
27 décembre 2022
28 décembre 2022

Si toutefois les données ne sont pas encore compilées en date du 28 décembre 2022 , pourriez-vous me donner les montants totaux des plus récents estimés des coûts que détient Hydro-Québec pour faire face à ces pannes d'électricité pour toute cette période du 23 décembre 2022 au 28 décembre 2022. » (sic)

En réponse aux premiers points de votre demande, vous trouverez ci-joint le communiqué de presse du 19 janvier 2023 sur le bilan des pannes qui ont frappé le Québec durant la période des Fêtes 2022 et dont le coût des travaux engendrés s'élève à environ 55 M\$.

Ce document est également accessible sur le site Web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :
<https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1914/bilan-des-pannes-qui-ont-frappe-le-quebec-durant-la-période-des-fêtes-2022/?fromSearch=1>

Vous trouverez dans le tableau ci-contre le nombre d'heures payées en temps supplémentaire et en temps régulier à nos employés internes de métiers en activités de distribution en lien avec la panne majeure du 23 au 28 décembre 2022.

	Heures/Temps supplémentaire	Heures/Temps régulier
23 décembre 2022	11 233	3 736
24 décembre 2022	14 688	12
25 décembre 2022	13 577	28
26 décembre 2022	16 814	53
27 décembre 2022	8 037	9 400
28 décembre 2022	7 947	8 971
	72 296	22 200

Soulignons que les écarts entre le temps régulier et le temps supplémentaire pour les journées du 24, 25 et 26 décembre s'expliquent par le fait qu'il s'agit de jours fériés prévus dans le calendrier des employés d'Hydro-Québec et que la situation d'urgence requérait la présence de nos employés à ces dates, tel que le prévoit les dispositions prévues dans la *Loi sur les normes de travail*, dans nos conventions collectives et nos ententes.

Pour cette même période du 23 au 28 décembre 2022, nous vous confirmons que les coûts estimés associés aux bonis/bonus/primes ou autres incitatifs versés à ces employés sont de l'ordre de 1,6 M\$.

Nous vous informons que ces données ne sont pas disponibles sur une base journalière pour les employés internes en activités de transport ni pour les employés externes. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Vous trouvez ci-après le nombre de plaintes reçues par notre Service des Plaintes en lien avec des pannes d'électricité entre le 23 et le 28 décembre dernier :

	Nombre de plaintes
23 décembre 2022	0
24 décembre 2022	0
25 décembre 2022	0
26 décembre 2022	1
27 décembre 2022	3
28 décembre 2022	3

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Pierre Gagnon

p. j.